

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 28 avril 2015, à 18 h00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin Président
France Choinière Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beaugard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Éliette Jenneau
Marilyne Lafrance
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Marie Claude Noiseux

Suzie Lambert Commissaire-parent au primaire

Sont absents :

Claude Nadeau
Serge Poirier

Sont également présents :

Éric Racine Directeur général adjoint
M^{re} Katherine Plante Directrice, service du secrétariat général et des archives
Mario Beauvais Coordonnateur, service des ressources matérielles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

Mesdames Marie Claude Noiseux et Marilyne Lafrance arrivent à 18 h 03.

09CE1415-032 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Georgette Beaugard Boivin et appuyé par monsieur Claude Dubois

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

09CE1415-033 **3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 MARS 2015**

Il est proposé par madame Éliette Jenneau et appuyé par madame Marie Claude Noiseux

D'ADOPTER avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2015 avec les modifications suivantes :

Présence de madame Marilyne Lafrance

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVIS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 MARS 2015

Aucun suivi à effectuer.

5. RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF

09CE1415-034

5.1 OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE PRODUCTION DE VAPEUR, ÉCOLE MASSEY-VANIER

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer le système de production de vapeur;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront en juin 2015 et se termineront en août 2015;

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon appuyé par madame Éliette Jenneau

D'OCTROYER à l'entrepreneur Grouptech inc. de Sherbrooke, le contrat de construction au montant avec taxes de 213 853.50\$, pour le remplacement du système de production de vapeur à l'école Massey-Vanier.

Adopté à l'unanimité.

09CE1415-035

5.2 OCTROI DE CONTRAT – MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'INTERCOMMUNICATION, DIVERSES ÉCOLES

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer le système d'intercommunication dans les écoles suivantes : Ave-Maria, Joseph-Poitevin, Mgr-Desranleau et l'Envolée;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » et dans la mesure « Amélioration transformation des bâtiments (AMT) »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront en juin 2015 et se termineront en août 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Dubois appuyé par madame Marilyn Lafrance

D'OCTROYER à l'entrepreneur Constructions Info-Logic E.B.M. (2000) inc. de St-Bruno, le contrat de construction au montant avec taxes de 118 479.21\$, pour le remplacement du système d'intercommunication dans diverses écoles.

Adopté à l'unanimité.

09CE1415-036

5.3 OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DES ISSUES, ÉCOLE SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre aux normes les issues;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2015 et se termineront en août 2015;

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon appuyé par monsieur Pierre Lavoie

D'OCTROYER à l'entrepreneur Constructions Choinière & frères (2012) inc. de Dunham, le contrat de construction au montant avec taxes de 131 133.59\$, pour la mise aux normes des issues à l'école St-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

09CE1415-037

5.4 OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DES ISSUES, ÉCOLE DU PHÉNIX, PAVILLON SAINT-EUGÈNE

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre aux normes les issues;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2015 et se termineront en août 2015;

Il est proposé par madame Marie Claude Noiseux appuyé par monsieur Marc Gagnon

D'OCTROYER à l'entrepreneur Constructions Choinière & frères (2012) inc. de Dunham, le contrat de construction au montant avec taxes de 163 668.48\$, pour la mise aux normes des issues à l'école du Phénix, pavillon St-Eugène.

Adopté à l'unanimité.

09CE1415-038

5.5 OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DES ISSUES, ÉCOLE DU PHÉNIX, PAVILLON SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre aux normes les issues;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2015 et se termineront en août 2015;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Suzie Lambert

D'OCTROYER à l'entrepreneur Constructions Choinière & frères (2012) inc. de Dunham, le contrat de construction au montant avec taxes de 174 374.48\$, pour la mise aux normes des issues à l'école du Phénix, pavillon Ste-Marie.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Danny Lamoureux arrive à 18 h 21.

09CE1415-039

5.6 OCTROI DE CONTRAT – MISE AUX NORMES DES ISSUES, ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-CANTONS, PAVILLON NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre aux normes les issues;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2015 et se termineront en août 2015;

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par madame Marie Claude Noiseux

D'OCTROYER à l'entrepreneur Constructions Choinière & frères (2012) inc. de Dunham, le contrat de construction au montant avec taxes de 130 964.13\$, pour la mise aux normes des issues à l'école Orée-des-Cantons, pavillon Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

6. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

7. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

8. AUTO-ÉVALUATION

En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?

Conformément à sa mission, toutes les décisions du Conseil des commissaires sont vouées à favoriser la réussite de l'élève.

